



## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

### PISCINE MUNICIPALE - VILLE DE FERMONT

1. Le port du **casque de bain** est obligatoire pour tous, à l'exception des personnes chauves.
2. Le port d'un **costume de bain convenable** est imposé.
3. La **douche** est obligatoire avant la baignade.
4. Les **enfants** âgés de 7 ans et moins doivent **être accompagnés** d'une personne responsable (16 ans et plus) en tout temps.
5. L'utilisation du sauna est permise aux baigneurs âgés de 16 ans et plus. Les baigneurs plus jeunes doivent **être accompagnés** d'une personne responsable (16 ans et plus).
6. La baignade est interdite pour toute personne souffrant de lésions cutanées, de maladies contagieuses ou infectieuses.
7. La baignade est interdite pour toute personne sous l'effet de **l'alcool ou la drogue**.
8. Il est obligatoire de **marcher**, en tout temps, sur la promenade.
9. Il est permis de **plonger** seulement dans la **partie profonde** de la piscine.
10. Il est interdit de **bousculer**, de **pousser** ou de **tirer à l'eau** d'autres baigneurs.
11. Il est strictement interdit :
  - a) de **fumer**, de **consommer des aliments ou des breuvages**, de **mâcher de la gomme** à la piscine. Vous pouvez boire de l'eau dans un contenant de plastique, mais aucun contenant de verre ne sera toléré.
  - b) de **cracher**, d'**uriner**, de se **moucher** dans l'eau.

12. Les queues de sirène et les monopalmes pour enfants sont interdites lors des bains libres.



#### Sachez que...

- ✓ Les surveillants-sauveteurs en devoir ont la responsabilité de **faire respecter TOUS les règlements**. Ces règlements sont appliqués de façon constante et uniforme, peu importe la situation. Les surveillants-sauveteurs peuvent, selon les circonstances, **juger d'une réglementation additionnelle si nécessaire**.
- ✓ Les surveillants-sauveteurs peuvent en tout temps décider d'**expulser un usager**, si celui-ci ne veut pas se conformer aux règlements en vigueur.

#### Saviez-vous qu'il est possible de louer la piscine ?

Que ce soit pour une fête d'enfants, une activité spéciale ou même une activité privée régulière, la piscine est à votre disposition (selon les disponibilités).

**Tarification : 75\$/heure**

*Pour plus d'informations, rejoignez la coordonnatrice aux programmes aquatiques et nautiques du Service des loisirs et de la culture.*



# AQUA-dépliant

## HORAIRE, RÈGLEMENTS & INFORMATIONS

**PRINTEMPS 2018**

16 AVRIL

AU

10 JUIN

#### **Pour plus d'informations...**

**Service des loisirs et de la culture**

**Ville de Fermont**

**40 rue Le Carrefour, local-126**

**Fermont, QC G0G 1J0**

**418-287-5471**

**Message continuuel : 418-287-3321**

**[www.villedefermont.qc.ca](http://www.villedefermont.qc.ca)**